



Programme Erasmus+

Renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur (CBHE)

Qu'est-ce qu'Erasmus+?

Depuis plus de 30 ans, l'Europe finance le programme Erasmus, qui a permis à plus de quatre millions d'étudiants européens d'étudier, de se former et d'acquérir une expérience à l'étranger.

Erasmus+ reconnaît l'importance d'offrir ces possibilités, en finançant l'échange d'étudiants, d'universitaires, d'idées et de bonnes pratiques entre les pays participant au programme¹ et les pays partenaires² dans le monde entier.

Dans le cadre du nouveau programme 2021-2027, les activités internationales couvriront l'enseignement supérieur, l'enseignement et la formation professionnels (EFP), la jeunesse et le sport.

En quoi consiste un projet CBHE?

Un **projet de renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur** fonctionne comme un partenariat multilatéral conclu entre des établissements actifs dans le domaine de l'enseignement supérieur situés dans des pays participant au programme et des pays partenaires. Les projets soutiennent la pertinence, la qualité, la modernisation et la réactivité de l'enseignement supérieur, afin d'en faire un moteur du développement socio-économique durable.

Tous les projets doivent mettre en œuvre et respecter les principes directeurs de l'action: inclusion, innovation, incidence et durabilité.

Quels sont les objectifs d'un projet CBHE?

Les projets CBHE peuvent mener une série d'activités axées sur les pays partenaires:

- élaborer, tester et adapter les programmes d'études, aussi bien en matière de contenus pertinents et innovants que de méthodes d'enseignement et d'apprentissage utilisées;
- soutenir la coopération entre les universités et les entreprises;
- travailler sur le perfectionnement et la professionnalisation du personnel académique et administratif;
- assurer la réforme des systèmes et structures de gouvernance et de gestion au niveau national, régional ou institutionnel;
- favoriser l'internationalisation des EES et de leur capacité à créer des réseaux efficaces pour l'innovation dans les domaines de la recherche, de la science et de la technologie;
- soutenir l'introduction de réformes de type Bologne au niveau institutionnel, national ou régional;
- élaborer et mettre en œuvre de nouvelles approches et de nouveaux outils d'élaboration et de suivi des politiques.

Volets des projets:

1. VOLET 1 - PROMOUVOIR L'ACCÈS À LA COOPÉRATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Ces projets de petite taille sont axés sur les établissements d'enseignement supérieur. Ce nouveau volet est élaboré pour répondre aux besoins des organisations nouvelles venues dans le programme, des pays/régions moins actifs et des groupes cibles défavorisés. Le budget du projet est fixé entre 200 000 EUR et 400 000 EUR pour une période de 2 à 3 ans.

2. VOLET 2 – PARTENARIATS POUR LA TRANSFORMATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

¹ États membres de l'UE et pays tiers associés au programme.

² Pays tiers non associés au programme.

Ces projets sont également axés sur les établissements d'enseignement supérieur mais ils sont destinés à avoir une incidence plus importante et plus large sur l'innovation, les relations université/entreprise et la gouvernance institutionnelle.

Le budget du projet est fixé entre 400 000 EUR et 800 000 EUR pour une période de 2 à 3 ans.

3. VOLET 3 – PROJETS DE RÉFORME STRUCTURELLE

Ces projets portent sur le niveau macro des réformes des politiques nécessaires pour favoriser l'internationalisation. Outre les établissements d'enseignement supérieur, ils nécessiteront également la participation des autorités dans le domaine de l'enseignement et/ou des ministères. Le budget du projet est fixé entre 800 000 EUR et 1 000 000 EUR pour une période de 3 à 4 ans.

Qui peut soumettre une candidature et participer au renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur? De quelle manière?

Participation en tant qu'organisation:

La participation aux projets CBHE est ouverte à de nombreuses parties prenantes du secteur de l'enseignement supérieur:

Les établissements d'enseignement supérieur (EES)

- les EES, les associations ou les organisations des EES ainsi que des organisations de recteurs, d'enseignants ou d'étudiants légalement reconnues au niveau national ou international;
- les organismes chargés de l'enseignement supérieur (conseils, agences) et les autorités nationales (ministères, services de l'enseignement supérieur) dans les pays partenaires pour les projets qui soutiennent les processus de réforme au niveau national/régional;
- les vecteurs de changement dans le système éducatif (chefs d'établissement, services internationaux, doyens, agences d'assurance qualité, etc.);
- les organisations et/ou associations actives sur le marché du travail ou dans les domaines de l'éducation, de la formation ou de la jeunesse dans des pays partenaires.

Partenariats du projet

Tous les projets doivent être fondés sur un partenariat conclu entre des organisations des pays participant au programme et des pays partenaires:

- au moins 4 organisations;
- au moins 1 EES de 2 pays participant au programme et 2 EES d'un ou plusieurs pays partenaires.
- Le nombre d'organisations des pays participant au programme ne doit pas être supérieur au nombre d'organisations des pays partenaires.

Qui peut soumettre une candidature?

- Les EES, les associations ou les organisations des EES ainsi que des organisations de recteurs, d'enseignants ou d'étudiants légalement reconnues au niveau national ou international, établis dans un pays participant au programme ou dans un des pays partenaires éligibles³. L'établissement candidat soumet la demande au nom de toutes les organisations participantes associées au projet.

Comment soumettre sa candidature?

- **Les possibilités de financement pour la période 2021-2027 et les informations sur la procédure de candidature sont annoncées sur le portail des financements et appels d'offres de la Commission européenne, accessible à l'adresse suivante: <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/home>**

Quelles sont les nouveautés pour la période 2021-2027?

- Nouvelle structure pour les projets — trois volets en fonction de la taille et de la portée.

Pour en savoir plus

Des informations détaillées sur les **critères et les règles de financement** sont disponibles à l'adresse suivante: [Guide du programme Erasmus+](#)

³ Pays appartenant aux régions suivantes: Balkans occidentaux, voisins de l'UE est, pays du sud de la méditerranée, Fédération de Russie, Asie, Asie centrale, Moyen-Orient, Pacifique, Afrique subsaharienne, Amérique latine et Caraïbes. Aucune participation n'est possible pour les pays à revenu élevé dans les régions d'Asie, du Moyen-Orient et du Pacifique. Pour de plus amples informations sur ces régions: voir le guide du programme.